

ministre a proposé que cette résolution soit étudiée en comité général.

L'amendement soumis par l'honorable député de Pictou rendrait impossible cet examen en comité général. Or, je désire que cette résolution soit étudiée en comité général, et cela, paragraphe par paragraphe, ce qui nous permettra de la modifier, s'il y a lieu de le faire et de la rendre plus parfaite. Je suis certain que tous les membres de cette Chambre, qu'ils siègent à la droite ou qu'ils siègent à la gauche de monsieur l'Orateur, veulent sincèrement mettre les choses au point, si cela est nécessaire, et le comité est l'endroit tout désigné pour ce travail.

En n'agissant pas tout de suite, nous augmentons le malaise des 21,500 employés de cette compagnie ou des 50,000 personnes qui comptent sur eux, et nous jetons du discrédit sur toute la nation. Si nous procédons promptement et efficacement, nous aiderons grandement à mettre fin au marasme général qui caractérise présentement notre monde financier et à placer non seulement l'honneur, mais encore le crédit du Canada sur une base solide dans les centres de la finance de l'univers.

M. D. B. NEELY (Humboldt): Monsieur l'Orateur, je ne consacrerai aucun temps à répondre au discours que l'honorable représentant de Norfolk (M. Charlton) vient de nous faire. Je me contenterai simplement de dire que les membres de la loyale opposition de Sa Majesté se targuent d'un fait, c'est que dans les rangs du parti libéral on ne considère pas comme une hérésie l'indépendance de la pensée, quand on diffère d'opinion avec la majorité du parti auquel nous appartenons. Je suis certain d'exprimer le sentiment de chacun des membres de la gauche, si je dis que nul d'entre eux ne sera exclu du parti, s'il prend la parole, au cours de ce débat, pour exprimer une divergence d'opinion d'avec nous sur cette question, et c'est le cas de notre très estimé ami de Norfolk.

Tenant compte de la discussion qui se fait depuis ces derniers jours, je constate qu'il existe, sur certains points, je suppose, une unanimité d'opinion entre les membres des deux côtés de la Chambre. On ne peut s'empêcher d'être frappé de l'unanimité d'opinion sur un détail important de cette question. Je veux parler du devoir du Canada, en ce moment, à l'endroit de cette entreprise nationale.

En ce qui concerne mon attitude, je dois dire qu'on ne doit pas attribuer à mon manque de reconnaître le devoir qui

incombe au Canada de venir au secours de cette grande entreprise, si celle-ci a besoin qu'on l'aide et si nous avons l'intention de fournir cette aide en la façon convenable, les observations que je me propose de faire et qui comportent une expression de sentiment défavorable à la motion présentement soumise à la Chambre. Je suis certain que nous comprenons tous la nécessité d'un troisième chemin de fer transcontinental. Le temps est passé pour les membres de cette Chambre d'examiner à fond cette question. Des statuts du Parlement précédent lient d'avance le Canada à la construction d'un troisième chemin de fer transcontinental, j'ai nommé le Nord-Canadien. Je dois rejeter certaines opinions exprimées par quelques honorables membres de la droite sur ce projet et sur la nécessité d'un troisième réseau de chemin de fer. Je ne puis concevoir qu'il eût jamais été possible au réseau du Nord-Canadien d'être un réseau considérable, si on le compare avec le Pacifique-Canadien ou le Grand-Tronc-Pacifique, si son champ d'action avait été limité aux trois provinces des prairies de l'Ouest. Ce chemin de fer traverse une région dont aucun membre de cette Chambre n'a établi l'absolue impossibilité de fournir un trafic avantageux. J'ai remarqué récemment dans les journaux une assertion qui voulait que le long du chemin de fer Transcontinental, à l'ouest de Québec et à l'est de Cochrane, la colonisation bâtit son plein. Les adversaires politiques du chemin de fer Transcontinental nous ont laissé croire que cette voie traverserait une solitude immense qui jamais ne produirait le moindre trafic. Au cours des deux derniers mois, cette idée a été dissipée et je serais porté à considérer la partie orientale du Nord-Canadien qui traverse la grande zone argileuse de l'Ontario septentrional comme étant un des tronçons de ce chemin de fer qui, au temps voulu, représentera une entreprise rémunératrice.

Je tiens à dire qu'à mon estime la Chambre devrait considérer cette question comme étant une proposition strictement d'affaires. Personnellement, je ne pourrais pas exprimer la moindre opinion défavorable au réseau du Nord-Canadien, car je viens d'une partie du pays qui doit presque son existence à l'extension du réseau du Nord-Canadien, ligne principale et lignes auxiliaires comprises. L'histoire du Nord-Canadien, dans l'ouest du Canada, raconte, dans une mesure très large, l'histoire des progrès du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskat-